



L'an deux mille vingt cinq, le 17 novembre,

je soussigné, Jonathan GREVESSE, Géomètre-Expert, légalement assermenté devant le Tribunal de 1ère Instance de Liège et dont les bureaux sont établis, rue de l'Eglise 47B à 4450 Juprelle.

Agissant à la requête de
déclare avoir procédé ce jour à la division de la parcelle cadastrée 933S6.

Après m'être rendu sur place, avoir pris toutes les mesures utiles et avoir consulté tous les documents et titres de propriété qu'il m'a été possible de retrouver, à savoir :

1. documents cadastraux ;
 2. croquis cadastraux ;
 3. plan de division du 26/10/1981 (*62051-173*)
 4. croquis N° 23 de 1935;
 5. croquis N°8 de 1965.

DIVISION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN BATIE SISE
RUE PAUL JANSON, N°1 ET 3, A HERSTAL CADASTREE
1ère DIVISION HERSTAL, SECTION C NUMERO 933S6.

Sous liseré ROSE (LOT 1) la surface des points GHJKLMN
définissant la parcelle 933S6 Partie 1 pour une contenance mesurée de 209 m²,

Sous liseré MAUVE (LOT 3) la surface des points ABCDEFA définissant la parcelle 933S6 Partie 3 pour une contenance mesurée de 113 m²

Le Géomètre-Expert
Jonathan Grevesse,
légalement assermenté devant
le Tribunal de 1ère Instance de Liège.



PROVINCE DE LIEGE

Ville de Herstal

Plan de division

1ère Div., Herstal
Section C, N°93356

Rue Paul Janson, N°1 et 3

Jonathan GREVESSE, Géomètre-Expert
Matricule N°040863
Rue de l'Eglise 47B
4450 Juprelle

Indice	Date	Objet	Date :	Echelle :
251112	12/11/25	Réalisation du plan (V1)	17/11/2025	1/100
251117	17/11/25	Modification du plan (V2)	Dessiné par :	
			JG PW	